

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 17 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

**Monsieur Frank MAES prend la parole en début de séance.
Il annonce sa démission et ne reste pas pour la suite du Conseil municipal.**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, Mme VARFOLOMEIEFF.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON,
M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. HUET,
Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

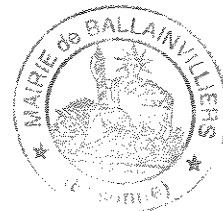
M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MORMONT à Mme FARGEOT

M. VIVIEN à Mme PORTELETTE

M. JADOT à Mme GYSEN

M. LIDA à M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme Melodye LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MADAME LA DEPUTEE NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET POUR LA CREATION D'UN PARCOURS SANTE DANS LE PARC DU CHATEAU

VU les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de l'équipe municipale de créer un parcours santé dans le parc du Château de Ballainvilliers,

CONSIDERANT que la subvention sollicitée ne pourra pas excéder 50% du montant hors taxes du coût des travaux,

CONSIDÉRANT les coûts estimatifs de ces travaux :

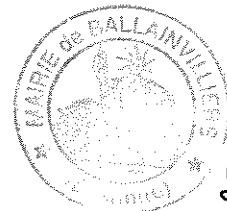
MONTANT HT	MONTANT TTC	50 % maximum	FINANCEMENT MAIRIE
16 028,66 €	19 234,39 €	8 014 € HT	8 014,66 € HT

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, à la majorité, **21 voix pour**, les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Députée, pour le financement des travaux présentés ci-dessus et de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Brigitte PUECH